

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le deux du mois de février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno BIDOYEN, Maire.

*Date de convocation : 25 Janvier 2023*

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Estelle TURAN, M. Stéphane CHEVILLARD.

**Absent excusé :** /

**Ont donné pouvoir** : - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023
- 2) Réhabilitation de la Salle des Fêtes – Demande de subventions (Modifications) :
  - DETR
  - DSIL
  - Aide Départementale
  - SIED 70
- 3) FOL 70 – Convention de mission d'intérêt général 2023-2025
- 4) Ecole de Quincey – Aide Financière pour une classe découverte
- 5) Questions diverses

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le quorum étant atteint (14 membres présents sur 15 conseillers municipaux en exercice), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2 – REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Le Maire présente le projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes visant à améliorer la consommation énergétique ainsi qu'une mise aux normes accessibilité de ce bâtiment public d'une superficie de 343 m<sup>2</sup>.

L'audit énergétique réalisé par le cabinet ad3e avec la participation du CEP du SIED 70 indique que le site présente une performance énergétique moyenne et qu'il y a lieu de mener des actions prioritaires dans le but d'améliorer l'enveloppe thermique du bâti, à savoir :

- Le renforcement de l'isolation des rampants de toitures et le remplacement des fenêtres et porte-fenêtre
- Installation d'une VMC SF
- Isolation des murs par l'extérieur
- Réduction de la hauteur sous plafond par la création de faux-plafonds
- Relamping LED

Les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite ont déjà été transcrits dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposé en octobre 2015 auprès de la Préfecture mais non réalisés pour des raisons budgétaires.

Le coût global des travaux est estimé à **367 125.00 € HT**.

Le Maire informe que le projet est éligible à la DETR sur les travaux de réhabilitation et de maîtrise énergétique des bâtiments publics.

Le Maire précise qu'en raison du potentiel financier de la commune, il subordonne la réalisation de ce projet à l'obtention maximum de subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 367 125.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 146 850.00 € soit 40 % du coût total HT des travaux,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 91 800.00 € soit 60 % du montant HT des travaux de diminution de la consommation énergétique et d'accessibilité (153 000 €),
- De solliciter une aide départementale à hauteur de 9 200.00 € soit 40 % du montant HT des travaux d'accessibilité (23 000.00 €),
- De solliciter une aide financière du SIED 70 à hauteur de 45 000.00 € soit 14.5 % du montant HT des travaux de maîtrise énergétique du bâtiment (309 625.00 €),
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant
Travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes	262 500.00 €	315 000.00 €	État (DETR 2023)	146 850.00 €
Honoraires Architecte	31 500.00 €	37 800.00 €	État (DSIL 2023)	91 800.00 €
Frais d'études et contrôle technique	7 500.00 €	9 000.00 €	Conseil Départemental	9 200.00 €
Somme à valoir pour imprévus	65 625.00 €	78 750.00 €	SIED 70	45 000.00 €
			Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	74 275.00
<b>TOTAL</b>	<b>367 125.00 €</b>	<b>440 550.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>367 125.00 €</b>

- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

**Vote** : 15 Pour

### 3 – FOL 70 – CONVENTION DE MISSION D'INTERET GENERAL 2023-2025

Le Maire rappelle à son assemblée qu'une convention est établie annuellement avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du centre d'accueil éducatif de Quincey. Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2022

Le Maire propose de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de 3 ans avec la Ligue FOL 70.

Après en avoir délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler la convention de mission d'intérêt général avec la Ligue FOL 70 pour les années 2023, 2024 et 2025,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer la nouvelle convention.

**Vote** : 15 Pour

#### 4 – ECOLE DE QUINCEY – AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE

Le Maire présente la demande de l'école de Quincey, sollicitant une participation financière de la commune, pour le financement d'une classe découverte à L'ESPACE MONT D'OR dans le Doubs.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 20.00 € par enfant de Quincey qui sera versée sur le compte de l'Association des parents d'élèves de Quincey dite « Les P'tits Loups ».

**Vote** : 15 Pour

#### 5– QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents :

- Pour répondre à une demande de Mr GARDIENNET, conseiller municipal, Mr CHAUSSALET, adjoint au maire, informe l'assemblée des travaux de l'année 2022 qui seront entrepris par l'Entreprise PIACENTINI courant février 2023 sur la commune, à savoir :
  - La réfection de la voirie et des trottoirs rue de la Pommeraie
  - Murs de soutènement Voie du Cru et rue des Vergers
- Monsieur le Maire et Mr CHAUSSALET communiquent également sur leur rencontre avec le Cabinet Bc2i pour des aménagements de sécurité rue Dagnan Bouveret.
- Mr ARTAUX fait un bilan des deux réunions publiques « Epicerie Participative » qui se sont tenues courant Janvier 2023 et établit les remarques suivantes :
  - 40 participants à la 1<sup>ère</sup> réunion
  - 12 bénévoles souhaitent s'engager dans le projet
  - Deux interrogations ont été soulevées : le respect de la chaîne du froid, l'appel de cotisation
  - D'autres réunions sont à venir pour la création d'une association et la mise en place du projet.
- Mme CHARLOT, conseillère municipale déléguée, fait un résumé de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2023 avec les présidents et membres des associations de Quincey ainsi qu'une rétrospection des manifestations organisées sur la commune en 2022 et une énumération du programme 2023 à venir :
  - Puces des couturières, randonnées, conférences, concerts, sorties et activités organisées en partenariat avec l'office du tourisme de Vesoul, vide-greniers, Tour Haute-Saône, visites ...

Le Maire déclare la séance close à 20 h 30

Fait à Quincey, le 3 Février 2023.

La Secrétaire de Séance,

  
Veronique BATHISSE

Le Maire,

  
Bruno BIDOYEN.



---

---



---